

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

N° d'ordre : DEL 35-09-2023

Objet de la délibération :

DESAFFECTATION D'UN TERRAIN EN VUE
DE LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON
MEDICALE

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

Date de la convocation :
18/09/2023

Date de publication en ligne :
02/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Jean-François DELARUE, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Christiane CHILLAN, Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Sindy ABGUILLERM, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Laurence ROQUES, Francine BERTRAND, Jean-Marc BENTOURE, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Claire AGUILLON qui donne pouvoir à Jean-François SIRET, Laurent ALLEAUME qui donne pouvoir à Béatrice HONDARRAGUE, Alain LELARGE qui donne pouvoir à Jean-François DELARUE, Thierry PARNOT qui donne pouvoir à Daniel COQUELLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Tristan PIOLI

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2141-2 et L. 3112-4,

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL 036-09-2020 relative au déclassement par anticipation du terrain d'assiette de la future maison médicale territoriale cadastrée ZL 438 et ZL 440 (emprise de 2 210 m² à extraite des parcelles ZL30 et ZL 31),

Vu le rapport de Maître Le Honsec, Huissier de justice à Rambouillet, en date du 13 septembre 2023, constatant la désaffectation d'une emprise de 2210 m² des parcelles ZL 438 et ZL 440,

Considérant le projet de Maison médicale d'Ablis,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

CONSTATE la désaffectation d'une emprise de 2 210 m² cadastrée ZL 438 et ZL 440, issue des parcelles ZL30 et ZL 31, emportant son déclassement du domaine public communal conformément à la délibération n° DEL 036-09-2020,

CONFIRME la cession de cette emprise de 2 210 m² au Département des Yvelines moyennant le prix de 220 000€, l'avis des domaines rendu le 31/07/2020 restant valide jusqu'à signature de l'acte de vente.

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à établir et signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à ABLIS, le 28/09/2023

Le Maire,

Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.